Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE

Ville de Nandy
Agglomération Grand Paris Sud
Département de Seine-et-Marne

Conseil Municipal du 19 juin 2023

Délibération n° 2023-04-38

Objet : Approbation de la Nouvelle Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance communes / divers partenaires années 2023/2027 dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance pour le territoire de Sénart (CISPD).

L'an deux mille vingt trois, le lundi dix neuf juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation : 13 juin 2023

Date d'affichage : 13 juin 2023

Présents : Monsieur René RÉTHORÉ, Monsieur Grégory MASSAMBA, Madame Claudie ORMEAUX, Monsieur Laurent VANDERHAGHE, Madame Margaret DE GROOT, Monsieur Alexandre VIERA, Madame Isabelle JOURDAIN, Madame Stéphanie FOURNEL, Monsieur Jean-Marie VAYER, Madame Emilie LARGE, Madame Jenna SALORD, Monsieur Abdelkrim TABBOU, Monsieur Coumar PREM, Madame Manon SALOMONI-GOMES, Monsieur Jean-François RIOS, Monsieur Roland DELATTRE, Madame Fatima GACEM, Monsieur Claude ARNOU.

Absents excusés et représentés :

Madame Sophie JACOTIN, donne pouvoir à Monsieur René RÉTHORÉ
Monsieur Patrice GEONGET Monsieur Grégory MASSAMBA
Madame Carole TUAL, donne pouvoir à Madame Isabelle JOURDAIN
Monsieur Simon YORO, donne pouvoir à Madame Margaret DE GROOT
Madame Meryem GÜLSEN, donne pouvoir à Monsieur Laurent VANDERHAEGHE
Monsieur Florian GERBER, donne pouvoir à Monsieur Alexandre VIERA
Madame Joana DISTIN, donne pouvoir à Madame Stéphanie FOURNEL
Monsieur Alexis CABELLO, donne pouvoir à Monsieur Grégory MASSAMBA
Madame Marie KOUNDOU, donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie VAYER
Monsieur Jean-Pierre JACQUART , donne pouvoir à Monsieur Claude ARNOU

Absents : Monsieur Patrick KATAKO

Secrétaire de séance : Madame Isabelle JOURDAIN

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 28

Exposé :

La sécurité et la prévention sont les deux axes d'une même ambition : préserver et renforcer le pacte républicain face à la délinquance.

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE
21-06-2023

Tantôt manifeste, tantôt discrète, la délinquance émane de causes profondes et diverses. Elle lacère des parcours et des destins que des sanctions pénales, aussi nécessaires soient-elles, ne sauraient reconstruire. Elle instaure le trouble dans la cohésion de notre société, défait l'ordre public et nuit au bien-vivre ensemble.

La politique de sécurité et de prévention émane ainsi d'une co-production nécessaire entre l'État et les collectivités locales.

C'est dans ce contexte que, depuis 1999, les communes Seine-et-Marnaises de Grand Paris Sud se sont engagées dans un travail partenarial à l'échelle intercommunale afin de lutter contre la délinquance. Cet engagement, partagé par l'ensemble des acteurs concourant à la sécurité sur le territoire, s'est traduit par l'élaboration des Contrat Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance successifs (2001, 2008, 2011, 2015), qui précèdent la nouvelle stratégie locale pour la période 2023-2027. Il a vocation à conforter un partenariat actif et permanent avec ces mêmes acteurs. Resserré autour d'un nombre d'objectifs, pour certains à ancrer, pour d'autres à créer, ce nouveau programme d'actions se veut opérationnel au moment où les indicateurs sont les plus préoccupants (sentiment d'insécurité élevé, augmentation des violences physiques « gratuites », entrée dans la délinquance de plus en plus précoce...) et où le territoire abrite une Zone de Sécurité Prioritaire.
Forts de leur degré d'implication, les partenaires du CISPD de Sénart, y compris les structures associatives, ont su réactiver après la période COVID, des liens riches et profonds qui forment le socle d'un contrat qui court depuis plus de vingt ans. Ce partenariat dynamique confère au territoire un caractère d'expérimentation propice à l'expression de politiques publiques innovantes.
En 2021, un diagnostic local de sécurité a été porté par le cabinet Sur&tis à l'échelle des communes Seine-et-Marnaises. Ce diagnostic a permis d'évaluer l'insécurité et l'évolution de la délinquance à l'échelle du territoire. Il est précédé d'une analyse rapide des données démographiques et socio-économiques.

Le territoire de Sénart doit faire face à l'évolution des phénomènes observés à l'échelle nationale et à la mutation des activités délinquantes. Il doit répondre aussi à des problématiques locales et des épiphénomènes spécifiques qui sont liés aux caractéristiques de notre territoire. Ainsi, les grandes orientations suivantes prennent en compte, à côté des préoccupations générales, des caractéristiques locales et de notre volonté d'agir en prévention et en priorité en direction de la jeunesse et des publics identifiés comme particulièrement vulnérables à la violence et à la délinquance :

- Assurer la sécurité et la tranquillité publiques des habitants ;
- Limiter l'errance, la marginalisation et la délinquance des mineurs et jeunes majeurs ;
- Prévenir la récidive ;
- Lutter contre les violences sous toutes leurs formes faites aux femmes et aux mineurs ;
- Développer l'accès au Droit et l'aide aux victimes ;

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, tout en respectant l'esprit de la précédente, opère une refonte des axes de travail, pour se décliner en thématiques majeures identifiées avec l'ensemble des partenaires :

- Prévention précoce du risque de basculement dans la délinquance et prévention auprès des jeunes exposés à la violence et à la délinquance avant le premier passage à l'acte délinquant jusqu'à la prévention de la récidive ;
- Actions en direction des auteurs, des victimes de violences conjugales et des enfants qui y sont exposés ;
- Actions visant à améliorer la tranquillité publique : sécurisation des espaces publics ou collectifs.

Chacune de ces thématiques traitera des objectifs opérationnels et intégrera les objectifs transversaux suivants :

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE

- Améliorer, promouvoir et sécuriser les échanges d'informations partagées dans le cadre du secret partagé entre les partenaires concernés,
- Consolider le maillage territorial autour des acteurs de la prévention, de la jeunesse et de la médiation,
- Organiser le CISPD pour un pilotage opérationnel de la stratégie,

Chaque axe contient des actions concrètes, déclinées en fiches-actions, avec les résultats attendus et les indicateurs d'évaluation retenus.
Cette stratégie, signée pour 5 ans, sera soumis à des évaluations au sein des instances régulières du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
Aussi est-il proposé d'approuver et de signer une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour le territoire des communes de Grand Paris Sud situées en Seine-et-Marne, pour la période 2023-2027.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°82-2013 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

VU la circulaire du 28 octobre 1997 relative à la mise en œuvre des contrats locaux de sécurité ;

VU les circulaires du 12 avril 2006 et du 4 décembre 2006 relatives à l'élaboration des contrats locaux de sécurité Nouvelle Génération ;

VU la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure ;

VU la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

VU la loi n°2014-896 du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales ;
VU la loi n°2019-1461 du relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés ;

VU la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur dite LOPMI ;

VU le Décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

VU la circulaire du 16 février 2023 relative aux orientations de l'emploi des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ;

VU le code de la sécurité intérieure et notamment son article L132-13 du 25 mars 2019 ;

VU le code de justice pénale des mineurs du 30 septembre 2021 ;

VU la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 ;

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE

VU le 6ème plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes ;

VU l'avis favorable du Conseil Restreint du Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de Sénart du 15 juin 2023 ;

VU les quatre précédentes stratégies locales de sécurité et notamment la dernière stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance de Sénart 2015-2020 ;

VU le Contrat intercommunal de mobilisation et de coordination sur les violences sexistes et sexuelles de Sénart signé en 2019 ;

CONSIDÉRANT que la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance doit être signée par le Président ainsi que les membres de droit du CISPD, à savoir le Préfet du Département, le Procureur de la République et les Maires des communes membres ;

CONSIDÉRANT que l'élaboration de cette stratégie a associé d'autres partenaires, qui en seront également signataires, à savoir :

- La Présidente du Tribunal Judiciaire de Melun,
- Le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne,
- La Directrice académique des services de l'Education nationale,
- Le Directeur départemental des services pénitentiaires d'insertion et de probation,
- La Directrice départementale de la protection judiciaire de la jeunesse,
- L'AORIF, représentant les bailleurs sociaux du territoire,
- Les transporteurs, TRANSDEV et la SNCF,
- Les ensembles commerciaux, Westfield Carré Sénart, Woodshop et Bois Sénart,
- Les principales associations soutenues, Génér'Actions77, ESPOIR CFDJ et Paroles de Femmes, le Relais.

CONSIDÉRANT que les actions découlant de cette stratégie peuvent donner lieu à des financements, notamment du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ou encore de la Région Ile-de-France ou des fonds européens ;

VU la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, pour la période 2023-2027, ci-annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITE (28 VOIX POUR) la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance du CISPD de Sénart, pour la période 2023-2027.

AUTORISE le Maire ou l'adjoint ayant délégation dans le domaine concerné à signer la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, pour la période 2023-2027, et tous documents y afférent.

AUTORISE le Maire ou l'adjoint ayant délégation dans le domaine concerné à solliciter les subventions visant à soutenir la réalisation des actions découlant de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, auprès des financeurs potentiels, dont le Fonds interministériel de prévention de la délinquance, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne et les fonds européens.

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE
21-06-2023

AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégation dans le domaine concerné, pendant toute la durée de la stratégie, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

DIT que la présente délibération sera transmise au Préfet du département de l'Essonne et au Préfet du département de Seine-et-Marne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

Nandy, le 19 juin 2023

René RÉTHORÉ,
Maire

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE
21-06-2023
Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2023-2027

territoire de Sénart

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE
21-06-2023
Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

Sommaire

I. Propos introductifs

- Cadre réglementaire
- Préambule

II. Le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à Sénart

- La gouvernance du CISPD de Sénart
- Le pilotage des instances du CISPD de Sénart
- Les grandes orientations du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour la période 2023-2027

III. Plan d'action de la stratégie 2023-2027

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE

Cadre réglementaire

- Vu la loi n°82-2013 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée.
- Vu la circulaire du 28 octobre 1997 relative à la mise en œuvre des contrats locaux de sécurité.
- Vu les circulaires du 12 avril 2006 et du 4 décembre 2006 relatives à l'élaboration des contrats locaux de sécurité Nouvelle Génération.
- Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.
- Vu la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure.
- Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
- Vu la loi n°2014-896 du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales.
- Vu la circulaire du 31 décembre 2014 relative aux orientations de l'emploi des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.
- Vu l'article L132-13 du code de la sécurité intérieure du 25 mars 2019.
- Vu la loi n°2019-1461 du relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.
- Vu la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés.
- Vu le code de justice pénale des mineurs du 30 septembre 2021.
- Vu la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024.
- Vu le 6ème plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes.
- Vu la précédente stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance de Sénart 2015-2020.

Et

- Vu la délibération du conseil communautaire de l'Agglomération de Sénart en date du XXXXXX approuvant le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et autorisant le XXXXXXX à signer.
- Vu la délibération du conseil municipal de Cesson en date du XXXXXX approuvant le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et autorisant le Maire à signer.
- Vu la délibération du conseil municipal de Combs-la-Ville en date du XXXX approuvant le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et autorisant le Député-Maire à signer.
- Vu la délibération du conseil municipal de Lieusaint en date du XXXX approuvant le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et autorisant le Maire à signer.
- Vu la délibération du conseil municipal de Moissy-Cramayel en XXXXX approuvant le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et autorisant la Maire à signer.
- Vu la délibération du conseil municipal de Nandy en date du XXXXX approuvant le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et autorisant le Maire à signer.
- Vu la délibération du conseil municipal de Réau en date du XXXXX approuvant le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et autorisant le Maire à signer.
- Vu la délibération du conseil municipal de Savigny-le-Temple en date XXXX approuvant le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et autorisant le Maire à signer.
- Vu la délibération du conseil municipal de Vert-Saint-Denis en date du XXXXXX approuvant le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et autorisant le Maire à signer.
- Vu la délibération du Conseil Départemental de Seine-et-Marne en date du XXXXX approuvant le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et autorisant le Président à signer.

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE

Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Grand Paris Sud-Sénart

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
Liberté Égalité Fraternité

L'Etat
Représenté par Monsieur Lionel Beffre
Préfet de Seine-et-Marne

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté Égalité Fraternité

Le Parquet de Seine-et-Marne
Représenté par Monsieur Jean-Michel Bourles
Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Melun

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
Représentée par Monsieur Michel Bisson
Président
et par Monsieur Guy Geoffroy
Président du CISPD de Sénart

VILLE DE Cesson

La commune de Cesson
Représentée par Monsieur Olivier Chaplet
Maire

combs la-ville

La commune de Combs-la-Ville
Représentée par Monsieur Guy Geoffroy
Maire

lieusaint

La commune de Lieusaint
Représentée par Monsieur Michel Bisson
Maire

MOISSY CRAMAYEL

La commune de Moissy-Cramayel,
Représentée par Madame Line Magne
Maire

nandy

La commune de Nandy
Représentée par Monsieur René Réthoré
Maire

Réau

La commune de Réau
Représentée par Monsieur Alain Auzet
Maire

savigny-le-temple

La commune de Savigny-le-Temple
Représentée par Madame Marie-Line Pichery
Maire

vert st denis

La commune de Vert-Saint-Denis
Représentée par Monsieur Eric Bareille
Maire

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE

Et les partenaires signataires :

Le Département de Seine-et-Marne
Représenté par Monsieur Jean-François Parigi,
Président

Le Tribunal Judiciaire de Melun
Représenté par Madame Marie-Bénédicte Maizy
Présidente

La Direction des Services de l'Education Nationale
Représentée par Madame Valérie Debuchy
Directrice Académique

La Protection Judiciaire de la Jeunesse
Représentée par Madame Christelle Raulet
Directrice territoriale de Seine-et-Marne

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
Représenté par Monsieur Franck Sassier
Directeur Départemental

L'association AORIF
Représentée par Monsieur Damien Vanoverschelde
Président

La société TRANSDEV
Représentée par Monsieur Olivier Fauzan
Directeur de Sénart

La SCNF
Représentée par Madame Mélanie Papet
Responsable Sureté

Le centre commercial Westfield Carré Sénart
Représenté par Monsieur Mohamed Madounari
Directeur

Le centre commercial Woodshop
Représenté par Madame Aurélie Allier
Directrice

Le centre commercial Bois Sénart
Représenté par Madame Chrystel Guyard
Directrice

L'association Généractions77
Représentée par Monsieur Abderrezak Bensalem
Directeur Général

L'association Espoir
Représentée par Monsieur Jean-Pierre Rosenczveig
Président

L'association Paroles de Femmes Le Relais
Représentée par Madame Cyrille Dome
Directrice Générale

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE
21-06-2023

Préambule

La prévention et la sécurité sont les deux axes d'une même ambition : préserver et renforcer le pacte républicain face au risque et à la réalité de la délinquance.

Tantôt manifeste, tantôt discrète, la délinquance émane de causes profondes et diverses. Elle lacère des parcours et des destins que des sanctions pénales, aussi nécessaires soient-elles, ne sauraient reconstruire. Elle instaure le trouble dans la cohésion de notre société, défait l'ordre public et nuit au bien-vivre ensemble.

La politique de sécurité et de prévention émane ainsi d'une co-production nécessaire entre l'État et les collectivités locales.

C'est dans ce contexte que, depuis 1999, les communes de Sénart sont engagées dans un travail partenarial à l'échelle intercommunale afin de lutter contre la délinquance. Cet engagement, partagé par l'ensemble des acteurs concourant à la sécurité sur le territoire, s'est traduit par l'élaboration des Contrat Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance successifs (2001, 2008, 2011, 2015), qui précèdent le nouveau contrat intercommunal pour la période 2023-2027. Il a vocation à réactiver un partenariat actif et permanent avec ces mêmes acteurs. Resserré autour d'un nombre d'objectifs, pour certains à ancrer, pour d'autres à créer, ce nouveau programme d'actions se veut opérationnel au moment où les indicateurs sont les plus préoccupants (sentiment d'insécurité élevé, augmentation des violences physiques « gratuites », entrée dans la délinquance de plus en plus précoce...) et où le territoire abrite une Zone de Sécurité Prioritaire.

Forts de leur degré d'implication, les partenaires du CISPD de Sénart, y compris les structures associatives, ont su réactiver après la période COVID, des liens riches et profonds qui forment le socle d'un contrat qui court depuis plus de vingt. Ce partenariat dynamique confère au territoire un caractère d'expérimentation propice à l'expression de politiques publiques innovantes.

En 2021, un diagnostic local de sécurité a été porté par le cabinet Sur&tis à l'échelle des communes Seine-et-Marnaises. Ce diagnostic permet d'évaluer l'insécurité et l'évolution de la délinquance à l'échelle du territoire. Il est précédé d'une analyse rapide des données démographiques et socio-économiques.

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE

Gouvernance du CISPD

Assemblée plénière du CISPD

Semestrielles de la sécurité

Groupement Intercommunal de Traitement de la Délinquance

Groupes d'échanges territoriaux thématiques

CISPD intercommunautaire contre les rixes (CAGPS/CAMVS)

Boucle TCHAP

Programme 1 : Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

- Réseau territorial de la médiation
- Cellules de veille et CDDF
- Groupe Technique de Travail Education Nationale
- Cellule intercommunale d'évaluation et d'accompagnement personnalisé
- Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

Programme 2 : Aller vers les publics vulnérables et aide aux victimes

- Comité de veille des violences intrafamiliales
- CPRAF
- Réseau des référents Egalité de Grand Paris Sud
- COPIL de la Maison de la Justice et du Droit

Programme 3 : Renforcer la sécurité et la tranquillité publique

- Observatoire mensuel de la sécurité
- Réseau des polices municipales
- Groupe Bailleurs
- Comité d'éthique de la vidéoprotection
- Sécurité des manifestations — JOP 2024
- GPO

Légende :

- piloté par le CISPD
- piloté par la Préfecture
- piloté par le Parquet
- piloté par les communes
- piloté par d'autres partenaires
- A mettre en œuvre

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE
21-06-2023

Le pilotage des instances du CISPD de Sénart

Assemblée plénière du CISPD
Instance annuelle de concertation du CISPD qui réunit les élus et les partenaires.
Détermine les priorités sur les sujets transversaux, touchant l'ensemble des communes.

Rencontres semestrielles de la sécurité
Instances d'échanges stratégiques et décisionnels entre les Maires, le Préfet et le Procureur.

Groupement Intercommunal de Traitement de la Délinquance
Lieu d'échange privilégié sur la vie locale qui permet une meilleure visibilité et une meilleure coordination de l'action des services de justice et de police sur le terrain.

Dispositifs locaux spécifiques
Instances locales opérationnelles de concertation.
Déterminent et évaluent les actions communales.

Observatoire mensuel de la sécurité
Produit une analyse partagée des acteurs de la sécurité sur les faits et phénomènes de délinquance. C'est un outil d'aide à l'orientation des interventions.

Groupes de travail thématiques du CISPD
Se réunissent selon les nécessités et mettent en œuvre le maillage partenarial et l'articulation partenariale.

Réseau de la médiation
Espace d'échanges et de formation collective des médiateurs du territoire.

Réseau des polices municipales
Facilite l'échange entre les polices municipales, le travail partenarial autour des évolutions juridiques. Permet le suivi des conventions de coordination police nationale/police municipale.

Réseau de veille « violences femmes »
Espace de rencontres interprofessionnelles permettant de développer une culture commune.

Cellules de veilles ou de gestion de crise
Organes opérationnels qui facilitent, dans l'action, l'échange et la coordination. Se réunissent dans l'urgence en fonction de l'actualité.

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE

Les grandes orientations du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2023-2027

Le territoire de Sénart doit faire face à l'évolution des phénomènes observés à l'échelle nationale et à la mutation des activités délinquantes. Il doit répondre aussi à des phénomènes spécifiques qui sont liés aux caractéristiques de notre territoire. Les grandes orientations nationales et départementales prennent en compte, à côté des préoccupations générales, les caractéristiques du territoire et notre volonté d'agir en prévention et en priorité en direction des jeunes :

- Assurer la sécurité et la tranquillité publiques des habitants ;
- Limiter l'errance, la marginalisation et la délinquance des mineurs et jeunes majeurs ;
- Prévenir la récidive ;
- Lutter contre les violences sous toutes leurs formes faites aux femmes, aux mineurs et aux personnes vulnérables ;
- Développer l'accès au Droit et l'aide aux victimes ;

Le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, tout en respectant l'esprit du précédent contrat, opère une refonte des axes de travail, pour se décliner en **4 thématiques majeures** identifiées avec l'ensemble des partenaires :

- Prévention précoce du risque de basculement dans la délinquance ;
- Prévention auprès des jeunes exposés à la violence et à la délinquance : de la prévention du premier passage à l'acte délinquant jusqu'à la prévention de la récidive ;
- Aide aux victimes de violences conjugales et intra-familiales ;
- Actions visant à améliorer la tranquillité publique : sécurisation des espaces publics ou collectifs.

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE
21-06-2023
Grand Paris Sud
Berger Levrault

Chacune de ces thématiques traitera des objectifs opérationnels et intégrera les objectifs transversaux suivants :

- Améliorer, promouvoir et sécuriser les échanges d'informations nominatives sous couvert du secret partagé entre les partenaires concernés
- Consolider le maillage territorial autour des acteurs de la prévention, de la jeunesse et de la médiation.
- Organiser le CISPD pour un pilotage opérationnel de la stratégie.

Chaque axe contient des actions concrètes, déclinées en fiches-actions, avec les résultats attendus et les indicateurs d'évaluation retenus.

Pour faciliter la lecture de cette nouvelle stratégie, un code couleur a été attribué à chaque action, en fonction de son statut :

- actions existantes et actives
- actions en cours de déploiement : actées mais pas encore actives / existent mais pas sur l'ensemble du territoire ;
- actions qui existaient mais qui doivent être réactivées ;
- actions à mettre en œuvre dans le cadre de la nouvelle stratégie ;

Ce contrat, signé pour 5 ans, sera soumis à des évaluations au sein des instances régulières du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE

Programme 1

Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention.

Axe 1 : réinvestir la prévention primaire en associant, mobilisant et en soutenant l

Axe 2 : animer des échanges partenariaux autour des acteurs de la prévention et éviter le basculement des jeunes dans la délinquance.

Axe 3 : améliorer la prise en charge des mineurs auteurs et réduire les risques de récidive.

Axe 4 : plan intercommunal de prévention des rixes et de lutte contre les phénomènes de violences inter-quartiers.

Programme 2

Mieux repérer les publics vulnérables pour mieux les protéger

Axe 5 : améliorer l'aide aux victimes et la prise en charge des femmes victimes de violences.

Axe 6 : encourager le développement de dispositif de prise en charge des auteurs de violences intrafamiliales

Axe 7 : améliorer la prévention auprès des personnes vulnérables.

Programme 3

Améliorer la tranquillité publique et renforcer la coordination des coproducteurs de la sécurité

Axe 8 : intensifier la coordination et le travail en réseaux des coproducteurs de la sécurité et de la prévention.

Axe 9 : agir sur la délinquance et la voie publique par l'exploitation efficace du maillage de la vidéoprotection

Axe 10 : prévenir et lutter contre les stationnements illicites des gens du voyage.

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE
21-06-2023

Programme 1

Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

Axe 1

Réinvestir la prévention primaire en associant, mobilisant et en soutenant les parents.

Objectif 1 : sensibiliser le jeune public à la violence, au harcèlement scolaire et à la justice.

- **Action 1** : création d'un kit de prévention du « harcèlement scolaire » à destination des 8-11 ans.
- **Action 2** : outiller le jeune public à un usage d'internet et des réseaux sociaux en toute sécurité.
- **Action 3** : exposition « Moi, jeune citoyen » pour les 9-13 ans et « Questions de Justice » pour les 13-18 ans.

Objectif 2 : informer tôt pour prévenir les conduites dangereuses et/ou addictives.

- **Action 4** : développer la formation des professionnels et la sensibilisation des parents pour aborder la question des addictions avec ou sans produit.
- **Action 5** : développer les rencontres sportives inter-établissements autour du e-sport et du savoir e-jouer.

Objectif 3 : soutenir les parents dans l'exercice de leur autorité parentale.

- **Action 6** : renforcer le lien avec les parents à travers la médiation sociale urbaine.
- **Action 7** : dispositif de permanences téléphoniques et physiques d'écoute et d'accompagnement de la parentalité.

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE
21-06-2023
Grand Paris Sud
Berger Levrault

Programme 1

Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

Axe 2

Animer des échanges partenariaux autour des acteurs de la prévention et éviter le basculement des jeunes dans la délinquance

Objectif 1 : impulser la création d'instances partenariales permettant le repérage et la prise en charge des jeunes en risque de basculement et le soutien des parents en difficulté dans l'exercice de leur autorité parentale.

- **Action 8** : Conseils pour les Droits et Devoirs des Familles et Cellules de veilles éducatives locaux.
- **Action 9** : création d'une alliance éducative prenant appui sur une instance collaborative (Groupe Technique de Travail Education Nationale).
- **Action 10** : rappel à l'ordre par le Maire.
- **Action 11** : cellule d'évaluation et d'accompagnement personnalisé intercommunale.

Objectif 2 : mobiliser les acteurs locaux autour de dispositifs innovants de prévention de la délinquance autour de l'insertion et de l'orientation scolaire.

- **Action 12** : dispositif « Alternative Suspension » pour les élèves exclus temporairement ou définitivement en attente d'un établissement d'accueil.
- **Action 13** : programme EPOC (Engagement pour un Parcours d'Orientation Choisie).
- **Action 14** : dispositif TEAME, prise en charge et coaching intensif des décrocheurs.
- **Action 15** : création d'une ferme d'insertion solidaire, pédagogique et investie de la question de l'alimentation durable.
- **Action 16** : mesures et stages de responsabilisation.
- **Action 17** : relais à l'exclusion

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE
21-06-2023

Programme 1

Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

Axe 3

Améliorer la prise en charge des mineurs auteurs et réduire les risques de récidive

Objectif 1 : développer des actions menées à destination des primo-délinquants afin d'agir dès le premier passage à l'acte de manière appropriée et permettre l'intervention socio-éducative.

- **Action 18** : intervenant(e) social(e) en commissariat.
- **Action 19** : actions du délégué du Procureur à la Maison de la Justice et du Droit.

Objectif 2 : éviter le risque de récidive des mineurs et jeunes majeurs auteurs.

- **Action 20** : chantiers jeunes.
- **Action 21** : mise en œuvre des Travaux d'Intérêt Général et des Mesures de Réparation Pénale au sein des services de la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud et des communes concernées.
- **Action 22** : séjours de rupture

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE
21-06-2023

Programme 1

Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

Axe 4

Plan intercommunal de prévention des rixes et de lutte contre les phénomènes de violences inter-quartiers

Objectif 1 : mettre en réseau et outiller les partenaires pour une analyse globale du phénomène et une action précoce au moindre signal.

- **Action 23** : création d'un Groupe Technique Opérationnel intercommunautaire CAGPS Sénart/CAMVS.
- **Action 24 :** sécuriser la boucle Whatsapp en migrant sur Tchap.
- **Action 25** : recherche action contre les rixes.

Objectif 2 : déployer des dispositifs « coupe-feu » pour éviter que les conflits entre jeunes ne dégénèrent.

- **Action 26** : médiation sociale urbaine « anti-rixe ».
- **Action 27** : médiation par l'animal à la ferme pédagogique de Saintry.

Objectif 3 : prendre en charge systématiquement les jeunes interpellés et libérés ou contrôlés lors des affrontements.

- **Action 28** : relais lycée.
- **Action 29** : projet APESER (Action de Prévention et de Sensibilisation Expérimentale contre les Rixes).
- **Action 30** : systématiser les stages de citoyenneté de la PJJ pour les mineurs dans le cadre des alternatives aux poursuites.

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE

Programme 2

Mieux repérer les publics vulnérables pour mieux les protéger

Axe 5

Améliorer l'aide aux victimes et la prise en charge des femmes victimes de violences

Objectif 1 : améliorer le repérage, la prise en charge et l'orientation des femmes et enfants victimes de violences.

- **Action 31 :** recenser l'offre d'hébergement d'urgence et développer les colocations solidaires.
- **Action 32 :** permanences du psychologue AVIMEJ dédiées aux victimes à la Maison de la Justice et du Droit.
- **Action 33 :** formation des policiers et des agents du 1er accueil sur l'accueil et l'écoute des femmes victimes.
- **Action 34 :** aménager un dispositif de prise en charge par des professionnels des enfants victimes au commissariat de police.

Objectif 2 : prévenir les violences intrafamiliales et mieux former et informer sur les dispositifs existants.

- **Action 35** : comité de veille contre les violences faites aux femmes.
- **Action 36** : permanences du CIDFF à la Maison de la Justice et du Droit et au commissariat.
- **Action 37** : campagne de formation et d'information des dispositifs locaux d'accueil, d'écoute et d'hébergement pour une montée en compétences.
- **Action 38** : création de la Maison des Femmes et des Enfants pluridisciplinaire sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE

Programme 2

Mieux repérer les publics vulnérables pour mieux les protéger

Axe 6

Encourager le développement de dispositifs de prise en charge des auteurs de violences intrafamiliales

Objectif 1 : identifier et accompagner les auteurs

- **Action 39 :** intensifier la prise en charge des auteurs par l'ACJUSE.
- **Action 40** : former les professionnels au repérage des signes de violences conjugales chez un homme.
- **Action 41** : création et animation d'un groupe de parole pour les auteurs de violences conjugales.

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE
21-06-2023

Programme 2

Mieux repérer les publics vulnérables pour mieux les protéger

Axe 7

Améliorer la prévention auprès des personnes vulnérables

Objectif 1 : former les acteurs locaux au repérage et à l'accompagnement des jeunes en risque de basculement dans la prostitution ou dans la radicalisation.

- **Action 42 :** formation des acteurs locaux sur la question du michetonnage et de la prostitution des mineurs et des jeunes majeurs.
- **Action 43 :** outiller les associations et personnels socio-éducatifs au développement de l'esprit critique, à la lutte contre les théories complotistes et la déconstruction d'une « fake news ».
- **Action 44 :** informer les professionnels sur les dispositifs existants d'accompagnement des jeunes en risque de radicalisation et/ou de séparatisme.

Objectif 2 : sensibiliser le public dès le plus jeune âge pour leur permettre de s'outiller et développer leur esprit critique.

- **Action 45 :** sensibilisation des scolaires sur les stéréotypes de genre et l'égalité filles/garçons.
- **Action 46 :** sensibilisation des collégiens de 4ème sur la question des relations de couple, l'amour et les prémices de la sexualité.
- **Action 47 :** sensibilisation des lycéens et étudiants sur le michetonnage, la prostitution et la consommation de pornographie.
- **Action 48 :** action autour du développement de l'esprit critique avec une compagnie théâtrale.

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE

Programme 3

Améliorer la tranquillité publique et renforcer la coordination des coproducteurs de la sécurité

Axe 8

Intensifier la coordination et le travail en réseaux des coproducteurs de la sécurité et de la prévention

Objectif 1 : mobiliser le maillage territorial des acteurs coproducteurs de la sécurité, de la prévention et de la Justice.

- **Action 49 :** Groupe Intercommunal de Traitement de la Délinquance (GITD) piloté par le Parquet.
- **Action 50** : groupe de travail interbailleurs.
- **Action 51** : mobiliser des groupes de travail transverses ponctuels pour la sécurité des grands événements et des manifestations publiques.
- **Action 52** : observatoire de la sécurité

Objectif 2 : formaliser le partenariat entre les forces de sécurité et de proximité pour répondre aux problématiques locales identifiées.

- **Action 53 :** renouvellement des conventions de coordination police nationale et police municipale adaptées aux réalités du terrain.
- **Action 54 :** création d'un « Groupement Interquartiers de Tranquillité et de Sureté » (GITeS).
- **Action 55** : convention de mutualisation ponctuelle des polices municipales de Sénart lors d'événements majeurs.

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE

Programme 3

Améliorer la tranquillité publique et renforcer la coordination des coproducteurs de la sécurité

Axe 9

Agir sur la délinquance de voie publique par l'exploitation efficace du maillage de la vidéoprotection

Objectif : améliorer le service de vidéoprotection au service des communes.

- **Action 56 :** compléter le maillage territorial en y incluant la protection des bâtiments sensibles
- **Action 57 :** protéger par vidéoprotection les bâtiments communautaires dont la gestion est assurée par la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud.
- **Action 58 :** réactiver le comité d'éthique de la vidéoprotection et mettre en œuvre un diagnostic partagé des besoins.
- **Action 59 :** mise en adéquation des moyens humains, matériels et technologiques du CSUI de Lieusaint au regard des projets d'extension de la vidéoprotection sur le territoire.
- **Action 60 :** développer l'utilisation des caméras nomades pour répondre aux enjeux de sécurisation ponctuels et limités dans le temps ainsi que pour lutter contre les atteintes à l'environnement.

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE
21-06-2023
Grand Paris Sud
Berger Levrault

Programme 3

Améliorer la tranquillité publique et renforcer la coordination des coproducteurs de la sécurité

Axe 10

Prévenir et lutter contre les stationnements illicites des gens du voyage

Objectif 1 : obtenir la conformité du territoire.

- **Action 60 :** finaliser la réhabilitation de l'aire d'accueil de Lieusaint.
- **Action 62** : transformer l'aire de Savigny-le-Temple en terrain familial.
- **Action 63 :** renforcer l'action partenariale dès la primo-intervention en cas d'installation illégale.

Objectif 2 : lutter contre les installations illicites avec l'appui du GIP Accueil et Habitat des Gens du Voyage de Seine-et-Marne.

- **Action 64 :** accompagner les propriétaires et les motiver à sécuriser les sites susceptibles d'être concernés par des implantations illégales des gens du voyage.
- **Action 65 :** renforcer l'action partenariale dès la primo-intervention en cas d'installation illégale.
- **Action 66 :** accompagner les propriétaires et les motiver à sécuriser les sites susceptibles d'être concernés par des implantations illégales des gens du voyage.
- **Action 67 :** s'appuyer sur la médiation du GIP77 en cas d'installation illicite.

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20230619-20230438-DE
21-06-2023
Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2023-2027

territoire de Sénart